

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

- A. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil communal des 28 mai et 25 juin 2015.
- 2A – 1 Urbanisme.- P.P.A.S. n° 56 Saint-Job - Carloo.- Décision d'entamer la procédure d'abrogation partielle du plan particulier d'affectation du sol.
- 2A – 2 Urbanisme.- Projet de P.P.A.S. n° 67 "Pasteur".- Décision d'élaborer le plan particulier d'affectation du sol.
- 2B – 1 Environnement.- Aménagement des espaces verts du plateau Avijl (première phase).- Exercice 2015.- Approbation de la dépense, des documents d'adjudication, du mode de passation du marché et du mode de financement.
- 2D – 1 Propriétés communales.- Nouveau centre administratif communal, rue Gatti de Gamond, 254.- Demande d'occupation temporaire, par un opérateur public de voirie, d'une partie du rez-de-chaussée d'un des bâtiments.- Principe et conditions.- Approbation du projet de contrat de bail.
- 2D – 2 Propriétés communales.- Maison à vendre rue Xavier De Bue, 20.- résultat de la vente de gré à gré.- Nouvelle proposition de mise en vente.
- 3B – 1 Budget 2015.- Approbation des modifications budgétaires n°s 1 et 2 (services ordinaire et extraordinaire).
- 3B – 2 Budget 2015.- Modifications budgétaires n°s 3 et 4 (services ordinaire et extraordinaire).
- 3B – 3 Douzièmes provisoires pour l'exercice budgétaire 2016.
- 4D – 1 A.S.B.L. Service Ucclois du Troisième Age.- Comptes 2014.
- 7A – 1 Travaux publics.- Nouvelle loi communale article 234, alinéa 3.- Marchés publics.- Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et échevins.
- 7A – 2 Ecole de Calevoet.- Construction de nouvelles classes.- Approbation de l'avant-projet et de la demande d'intervention de subsides.
- 7A – 3 Ecole de Calevoet.- Construction de nouvelles classes.- Approbation de la non aliénation, ni modification de l'affectation du bien.
- 7A – 4 Ecole de Calevoet.- Construction de nouvelles classes.- Approbation d'un programme d'entretien spécifique.
- 7A – 5 Centre Culturel et artistique d'Uccle.- Remplacement des châssis de la cage des décors.- Approbation du projet, de l'estimation, du mode de passation du marché et du financement de la dépense.
- 7B – 1 Police de la circulation routière.- Règlement général complémentaire.- Voiries communales.- Abrogations, rectifications et nouvelles dispositions.

Question écrite :

15/20 M. De Bock : les parkings situés le long du chemin de fer avenue Latérale.

Uccle, le 15 octobre 2015.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,

Laurence VAINSEL

Le Collège,

Armand DE DECKER
Bourgmestre.